

Snes Créteil info

Créteil Snes Info. Tel : 08.11.11.03.83 Fax : 01 41.24.80.61 - 3 rue Guy du Gouyon du Verger 94110 Arcueil

Après le deuxième tour pas d'état de choc, pas d'état de grâce imposons nos choix pour l'école !

- Défense de nos métiers, nos missions et nos statuts, abrogation immédiate du décret Robien
- Rétablissement des moyens enlevés au second degré
- Refus de la précarité
- Abrogation de la loi Fillon

Plus qu'en 2002, mais très insuffisamment encore, l'école a été l'un des thèmes de la campagne présidentielle et a fait l'objet de grandes déclarations de fidélité, qui contrastent étonnamment avec les attaques portées au Second degré et à tous ses personnels depuis cinq ans.

Nous n'accepterons pas qu'une fois les panneaux électoraux remisés, le réalisme libéral l'emporte à nouveau, et que la volonté de réduire le budget de l'Etat continue à se traduire par la dégradation des conditions d'exercice des personnels, la baisse du pouvoir d'achat des salaires et des pensions, le recours massif à des salariés de plus en plus précaires (vacataire, AED, emplois aidés de toute sorte) alors que les contractuels sont mis au chômage, l'accroissement des inégalités et de la concurrence entre les établissements, le transfert de compétences et de missions (l'orientation par exemple) vers les collectivités territoriales...

Quel que soit le résultat du second tour, nous appelons donc les personnels du second degré à continuer de se mobiliser pour imposer nos choix pour l'école et en premier lieu que l'engagement des candidats d'abroger le décret de Robien soit immédiatement tenu.

Du 2 mai au 29 mai

Elections à la CA nationale du Snes

Vous trouverez dans cette circulaire le matériel de vote pour organiser le vote dans votre établissement.

VOTEZ ET FAITES VOTER !

Le Snes appelle les collègues :

- ▶ à organiser au plus vite une **heure d'information syndicale**.
- ▶ à assurer le succès de la **manifestation organisée le 12 mai** en Seine Saint-Denis, devant l'IA à l'appel de la FSU-93 et la FCPE-93.
- ▶ à **se rassembler massivement lors de la journée nationale d'action** organisée par le SNES le **23 mai pour la défense de nos métiers, de nos missions et de nos statuts et pour l'abrogation immédiate du décret Robien, le rétablissement des moyens enlevés au second degré, l'abrogation de la loi Fillon**. Nous proposons que le rassemblement prévu ce jour se transforme en **manifestation avec banderoles des établissements en direction du ministère**. Le SNES Créteil dépose un préavis de grève.
- ▶ à **s'adresser aux candidats aux législatives**, dans toutes les circonscriptions afin que les priorités de l'école et du second degré soient prises en compte, et **qu'ils s'engagent à abroger la Loi Fillon d'orientation sur l'école**.

Le SNES Créteil se prononce **pour que le SNES et la FSU appellent à la création d'un rassemblement des forces syndicales** pour inscrire nos luttes dans le long terme, pour obtenir pour tous les salariés de meilleures conditions de travail et de vie, et pour se battre contre toute attaque contre les droits syndicaux.

Les **élections internes pour élire la CA nationale** se déroulent jusqu'au 29 mai. Nous appelons les Sections d'établissements à organiser dans les meilleurs délais ce vote afin d'avoir la meilleure participation possible. Ce vote est couplé avec la **consultation des syndiqués, décidée au congrès de la FSU, concernant l'adhésion de la FSU à la CSI**. Que l'on soit « pour » ou « contre », cette décision est importante pour l'avenir de notre fédération. Il est donc important que les syndiqués se prononcent. Nous invitons les syndiqués à consulter les cahiers de contribution de la FSU, du SNES national, du SNES Créteil afin de pouvoir faire un choix raisonné.

Enfin, nous appelons les sections d'établissement à ne pas relâcher les efforts pour **proposer à nos collègues d'adhérer au SNES**, la lutte syndicale, dans la prochaine période sera plus nécessaire que jamais. Nous sommes aujourd'hui 4 718 syndiqués au SNES à Créteil. L'objectif des 4 900 (chiffre de juin 2006) doit être atteint d'ici la fin de l'année.

Motion adoptée à l'unanimité moins deux abstentions par la Commission administrative du SNES Créteil du 3 mai 2007

FAIRE VIVRE LA DEMOCRATIE SYNDICALE

Du 2 au 29 mai, les syndiqués du Snes, dans un vote à bulletin secret, élisent directement celles et ceux qui, pour les deux années à venir, assureront la direction nationale du syndicat. Ces élections à la Commission Administrative Nationale (CAN) sont un moment important de notre vie démocratique.

Chaque syndiqué-e aura trois votes à exprimer.

La CAN, instance délibérative nationale du syndicat entre deux congrès, compte en effet 75 élus titulaires et 75 suppléants, incluant les secrétaires de catégories élus lors du même scrutin.

Quatre listes se présentent : celle de la direction sortante **Unité et Action** et trois autres listes (**Ecole Emancipée ; Pour le retour à un syndicalisme indépendant ; Emancipation**) qui proposent des orientations différentes de celles que la direction actuelle met en œuvre. Ce droit des syndiqués de se regrouper ainsi est une illustration du pluralisme du SNES. Ce vote permet de prendre en compte les diversités dans un syndicat soucieux de porter l'expression majoritaire de la profession.

Cette année, ce vote inclut une consultation individuelle sur l'adhésion de la Fsu à la Confédération syndicale internationale, décidée au congrès national fédéral 2007.

Pour faciliter votre vote, le SNES Créteil met à votre disposition une enveloppe T pré affranchie... et **n'oubliez pas de voter !**

Qui vote ?

Tous les collègues syndiqués ayant versé leur cotisation 2006-2007 et les syndiqués en prélèvement automatique reductibles. Seuls seront décomptés les votes des syndiqués à jour de leur cotisation le jour du dépouillement, le 18 juin 2007.

Comment voter ?

Le vote est un vote individuel, chaque syndiqué vote à bulletin secret.

Les syndiqués actifs votent dans leur établissement lorsqu'ils sont inscrits sur la liste d'émargement envoyée par le SNES. Attention : les syndiqués en congé votent également dans leur établissement. Il appartient aux responsables des sections d'établissement de prendre toutes dispositions utiles à cet égard (du matériel de vote par correspondance est disponible à la section académique, il leur sera envoyé sur demande).

Les syndiqués retraités et isolés recevront personnellement le matériel nécessaire et les instructions particulières pour leur vote par correspondance.

Les syndiqués qui ne sont pas inscrits sur la liste d'émargement de leur établissement votent par correspondance.

Organisation du vote dans les établissements

Chaque section d'établissement reçoit une grande enveloppe pré affranchie à l'adresse du S3, un bulletin de vote à reproduire, un procès-verbal de dépouillement, une liste d'émargement. **Attention : cette liste a été établie le 23 avril, seuls les syndiqués à jour de leur cotisation à cette date y sont inscrits. Tous ceux qui ont réglé leur cotisation après le 23 avril, et avant la date du récolement des PV à la section académique (lundi 18 juin 2007) doivent voter par correspondance : ils doivent voter en utilisant le bulletin ci-joint, glisser le bulletin dans une enveloppe anonyme, et l'envoyer dans une enveloppe revêtue de leur nom, leur établissement et leur signature à la section académique.**

Leur vote n'est pas dépouillé dans l'établissement, leur nom ne doit pas être ajouté à la liste ci-jointe.

Le dépouillement doit être fait par la section d'établissement : ce dépouillement est ouvert à tous les syndiqués. La date et l'heure en sont annoncées au préalable à l'ensemble des syndiqués par le responsable du S1. Le scrutin ne peut être clos dans l'établissement avant le 29 mai 2007 que si tous les syndiqués ont pris part au vote.

Le procès-verbal de dépouillement doit être signé par le responsable du S1 (ou son remplaçant) et par un scrutateur au moins.

Le procès-verbal de dépouillement et la liste d'émargement doivent parvenir avant le 18 juin 2007, 12 h :

- soit par dépôt direct au siège académique : les porter entre 10 et 18 heures (sauf samedi et dimanche). *Un registre sera ouvert qui portera les émargements du camarade remettant les votes et de la personne qui les reçoit.*

- soit adressés par la Poste en utilisant l'enveloppe T envoyée au S1 par la section académique qui ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des pertes de courrier ou des retards imputables à La Poste. Autant que possible, doublez votre envoi d'un envoi par fax au S3 : 01 41 24 80 61

Vote par correspondance

Les syndiqués retraités, isolés ou des petites sections ayant reçu par circulaire Snes Créteil Info le matériel de vote par correspondance glissent le bulletin dans l'enveloppe anonyme marron, qu'ils insèrent dans l'enveloppe pré affranchie pré imprimée complétée (surtout de leur nom et prénom) et signée. Leur vote doit être envoyé à la section académique au plus tard le 29 mai 2007. Le SNES ne peut être tenu pour responsable des pertes de courrier ou des retards imputables à La Poste, tenez compte de ces délais ! Les syndiqués qui ne sont pas inscrits sur la liste d'émargement ci-jointe votent aussi par correspondance, **leur vote n'est pas dépouillé dans l'établissement, leur nom ne doit pas être ajouté à la liste ci-jointe.**

En cas de difficulté : utilisez la ligne des S1 (à ne pas diffuser) : 01 41 24 80 75



ÉLECTIONS à LA CA NATIONALE - 2 - 29
MAI 2007

BULLETIN DE VOTE

1^{er} VOTE : "ORIENTATION" POUR **UNE SEULE** LISTE CI-DESSOUS

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix

UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	POUR LA RECONQUETE D'UN SYNDICALISME INDÉPENDANT	ÉMANCIPATION
----------------------------	----------------------------	---	---------------------

2^e VOTE : "CATÉGORIES"

Entourez d'un trait apparent **UN ET UN SEUL** groupe de candidats correspondant à **VOTRE** catégorie

CATÉGORIES	UNITE ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	POUR LA RECONQUETE D'UN SYNDICALISME	ÉMANCIPATION
Agrégé(e)s	T : PIHOUE D. S : LAGAUCHE M.	T : BLANCH D. S. : HELOU C.	T : BELLOIR P. S. : MIGNOT Y.	T : SCHIMMER C. S. : VINAY O.
Certifié(e)s - Ae - Pegc	T : BARBILLAT C. S : BOULONNE K.	T : JEAN B. S. : RUDLOFF G.	T : DANRY E. S. : LEFEBVRE J.	T : DAUPHINE Q. S : MOLINES D.
Non titulaires	T : LOMBARD V. S. : KADID L.	T : CORRECH V. S. : ALLAH A.	T : BORGES J. S. : LOMBARDI S.	T : UNGEMACH I. S. : VANCOSTENOBLE JM
Cpe	T : BOURGEOIS G. S. : GOURBIER C.	T : FRISO E. S : BARBAZANGES JM	T : HELLAL M. S. : BEL HADJ K.	T : DUBACQ P. S. : LAURENTI C.
Etudiants – surveillants	T : ALEND A. S : GALLARDO A.			T : HALB G. S : GOVEHOVITCH E.
Co-spy et D. Cio	T : REMERMIER C. S : MONNIER M.A..	T : BENNASSAR L. S. : COULON D.		T : HOPITAL M.N S. : OHRESSER L.
Retraité(e)s	T : CLAVEL A. S : JACQUIN R.	T. : PETITPAS M. S. : BATIGNE S.	T : CHEVALIER M. S. : ESKENAZY L.	T : DESAUTELS N. S. : ROSENZWEIG F.

3^e VOTE : « Êtes-vous favorable à l'adhésion de la FSU à la confédération syndicale internationale (Csi) ? »

Entourez votre réponse d'un trait apparent

OUI

NON

Abstention



ÉLECTIONS A LA C.A. NATIONALE

2 - 29 MAI 2007

PROCÈS VERBAL DE DÉPOUILLEMENT

Académie :

Département n°

ÉTABLISSEMENT :

 Numéro d'immatriculation de l'établissement
(7 chiffres et une lettre)

--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et adresse :

Nombre de syndiqués (cotisations réglées au trésorier du S1 au 2 Mai 2007)

RÉSULTATS DU VOTE D'ORIENTATION

Nombre de VOTANTS

Nuls ou blancs

Exprimés

Liste Unité et Action

Liste École Émancipée

Liste Pour la reconquête
d'un syndicalisme indépendant

Liste Émancipation

RÉSULTATS DU VOTE SUR L'ADHESION DE LA FSU A LA CSI

OUI

NON

Abstentions

NOMS et Signatures des membres de la Commission de Dépouillement

Certifié exact à _____ le : _____ 2007

Porter au verso les résultats du vote "catégories"

DES LA FIN DU DÉPOUILLEMENT, envoyer au S3 (section académique) un exemplaire de ce procès verbal avec la liste d'émargement (éventuellement accompagnée des enveloppes signées)

(T.S.V.P.)

RÉSULTATS DES VOTES DE CATÉGORIES

ÉTABLISSEMENT (rappel) :

CATÉGORIES	NOMBRE DE VOIX OBTENUES PAR LES CANDIDATS				Nombre d'exprimés par catégorie
	PIHOUE LAGAUCHE	BLANCH HELOU	BELLOIR MIGNOT	SCHIMMER VINAY	
Agrégé(e)s	_____	_____	_____	_____	_____
Certifié(e)s AE - Pegc	BARBILLAT BOULONNE _____	JEAN RUDLOFF _____	DANRY LEFEBVRE _____	DAUPHINE MOLINES _____	_____
Non titulaires	LOMBARD KADID _____	CORRECH ALLAH _____	BORGES LOMBARDI _____	UNGEMACH VANOCSTENOBLE _____	_____
Cpe	BOURGEOIS GOURBIER _____	FRISO BARBAZANGES _____	HELLAL BEL HADJ _____	DUBACQ LAURENTI _____	_____
Etudiants – surveillants	ALENDIA GALLARDO _____			HALB GOVEHOVITCH _____	_____
Co-psy et D. Cio	REMERMIER MONNIER _____	BENASSAR COULON _____		HOPITAL OHRESSER _____	_____
Retraité(e)s	CLAVEL JACQUIN _____	PETITPAS BATIGNE _____	CHEVALIER ESKENAZY _____	DESAUTELS ROSENZWEIG _____	_____

Signatures des membres de
la commission de dépouillement du S1

Total des
exprimés dans
les votes de
catégories
